

VIVRE A LANDUJAN



LES SEANCES DU CONSEIL ...3

DOSSIER PATRIMOINE ... 10

ETAT CIVIL ... 21

EVENEMENTS A VENIR ...22

BULLETIN MUNICIPAL



Vie de notre commune :
Du bruit dans les rues ...5
Du Côté de la Com' Com ...6
Infos en bref ...20

Zoom sur :
Les bénévoles de la médiathèque ...8
Le fonctionnement du cimetière...9
L'actu de nos associations ...12

Nos écoles
Actualités du RPI ...18
Actualités de l'OGEC et l'APPEL... 18



LE MOT DU MAIRE



Chers Landujannais,

Déjà une année qu'« Agir pour Landujan » a été élu. C'est l'occasion de revenir sur les réalisations et projets lancés et ceux à venir. La crise sanitaire a fortement perturbé notre quotidien et il a fallu s'adapter parfois au détriment de nos envies et engagements. Nous avons poursuivi les travaux lancés, notamment concernant l'église. Si les échafaudages sont encore partiellement présents, les cloches se font de nouveau entendre, rythmant nos journées et redonnant vie à notre bourg. Les bâtiments communaux mis en vente ont fait l'objet d'une étude de réhabilitation. C'est ainsi que nous accueillerons dès septembre une infirmière dans l'ancienne boulangerie où le rez-de-chaussée sera lui aussi réaménagé à moyen terme. Concernant le bâtiment rue de Maroc, nous avons contacté plusieurs architectes afin de le transformer en deux ou trois logements.

Le marché hebdomadaire a été ouvert en avril. Malgré nos efforts, il s'éteint peu à peu, comme dans d'autres communes. Si la poissonnière va continuer à venir, nous espérons le relancer un peu plus tard. L'idée est de rapprocher le consommateur du producteur et commerçant.

Concernant le bourg, l'éclairage public est un sujet récurrent, nous en avons revu les horaires et allons remplacer les mats d'éclairage pour profit d'autres moins consommateurs d'énergie. Vous aurez le plaisir de découvrir pour les fêtes de fin d'année de nouvelles illuminations, elles aussi dans les normes écologiques qui s'imposent à présent.

Nous avons investi dans un désherbeur thermique. Celui-ci permet de réaliser un désherbage régulier au cimetière entre autres. Le cimetière fait lui aussi l'objet de notre attention particulière. Vous verrez dans la rubrique « zoom sur dans les rues » les actions que nous avons engagées.

Construire une cantine scolaire est un objectif que nous nous sommes fixé. Nous en sommes aux étapes des études et de la recherche de financements.

Pour le volet social, ne pouvant organiser le repas annuel du CCAS, la commune a opté pour la distribution de colis aux habitants de 65 ans et plus. Ce sont 75 colis qui ont été distribués en début d'année.

Nous nous sommes engagés à créer et adapter des espaces pour nos enfants et nos aînés. Quelques jeux pour enfants ont pu être remis sur le parc. Nous avons des projets pour développer des espaces dédiés qui seront déployés dès que nous le pourrons. Des interrogations se posent toutefois sur la nécessité d'investir dans des équipements quand on observe des adolescents les dégrader volontairement.

La culture et la communication n'ont pas été en reste. Une page FaceBook a été ouverte, relayant les actualités. C'est à présent au nouveau site internet d'être déployé. Il se veut plus complet et plus convivial. L'information est essentielle et même si l'ère du temps est aux outils numériques, nous restons attachés à nos rendez-vous « papier » avec un Bulletin Municipal plus riche et une « P'tite Feuille » colorée et diversifiée. De nombreux rendez-vous ont pu être organisés comme le forum annuel des associations et activités, des collectes diverses au profit d'associations... Notre médiathèque reste un acteur central de la commune, c'est bien sûr un lieu de sociabilité porteur de valeurs qui participe à l'attractivité de la commune. Dans le contexte actuel, l'adaptabilité est l'atout majeur de la continuité de services que cette structure doit apporter pour rester au service et à la disposition des adhérents.

Je vous rappelle que la médiathèque a été climatisée afin de recevoir les personnes en ayant besoin lors des périodes de canicule.

La vie des élus est bien sûr rythmée par l'actualité des habitants, avec ses peines mais aussi ses joies. Aussi quel plaisir nous avons eu en juin d'accueillir un bébé né dans notre commune.

Soyez assurés que notre implication est présente au quotidien pour vous satisfaire et dynamiser notre village.

Je vous souhaite de très belles fins de vacances et une bonne rentrée pour septembre.

Serge HENRY
Le Maire



LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - Extraits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Séance du 7 janvier 2021 :

Rejette l'offre d'achat du bâtiment communal situé 10 rue des 2 puits estimant que la commune ne peut pas vendre ce bâtiment en dessous de l'estimation la plus basse.

Décide de recourir à un archiviste titulaire afin de classer les archives communales.

Choisi l'entreprise Marbrerie Daniel dans le cadre de la reprise de concessions dans le cimetière communal échues et non renouvelées.

Décide de conserver et de restaurer le bâtiment communal situé 3 rue de Maroc pour une mise en location et de lancer une étude sur les travaux à réaliser.

Décide de la Réparation des potelets accidentés rue de Médréac par les agents communaux.

Décide que le marché aura lieu sur la place de l'église (côté sud) en raison de la proximité d'une borne marché déjà existante, le *samedi** matin de 8h à 13h. Les emplacements peuvent être attribués à l'abonnement ou à la journée. Les premiers dits « à l'abonnement » sont payables au trimestre.

Les seconds dits « emplacements passagers » sont payables à la journée. **Et Approuve le règlement général du marché.**

* le marché se tient finalement le vendredi matin à la demande des commerçants qui sont déjà pris le samedi.

Séance du 4 février 2021 :

Donne son accord pour les subventions 2021 en vue de la préparation du Budget primitif communal : maintien des montants qui ont été augmentés de 2 % en 2020 (sauf pour les montants calculés à l'unité : nombre d'élèves, nombre de repas), soit un montant total de 15 549,70€ pour 28 bénéficiaires.

Décide qu'une subvention de 180€ sera versée dans un premier temps à l'association FEST'Y VILLAGE : le complément représentant la somme de 710€ (890€ moins 180€ = 710€) sera payé si l'association organise un évènement (par exemple : Fête de la Musique) au cours de l'année 2021.

Accepte le devis d'élagage des arbres rue de Montauban et place de la Mairie de M. GALLARD, pour 936 €, pour 14 arbres à nettoyer et à former. Le ramassage et le broyage des branches seront réalisés par les agents des services municipaux.

Accepte le devis de fabrication de M. MAILLARD Florent pour les supports inox pour obturer les fenêtres de la tour du clocher de l'église.

Valide la modification des horaires de l'éclairage public (heures normales, heures exceptionnelles) afin de lutter contre la pollution lumineuse et faire des économies d'énergie :

- Extinction des lanternes le soir à 22h.
- Pas d'éclairage public du 15 mai au 15 août le soir.

Approuve le bilan d'entretien 2020 de l'EQUIBREIZH par l'association DECLIC pour l'entretien du chemin de randonnée EQUIBREIZH pour un montant de 2 500€, précisant que la commune percevra une subvention de 481€.

Décide de demander une étude concernant l'Eclairage public afin de bien déterminer les coûts : 37 mâts d'éclairage public équipés de boule et de lampes à LED seront à changer dans l'avenir afin d'être aux normes pour diminuer la pollution lumineuse et faire des économies d'énergie.

Informations : Report de la décision pour le marché hebdomadaire : La rencontre prévue avec le secrétaire départemental du syndicat des professionnels des Marchés de France le 2 février a été annulée. Dès à présent, il indique que le marché le samedi matin est intéressant pour les clients mais la commune risque de connaître une difficulté : le manque de commerçants.

RD 62 Route de la Chapelle du Lou : les arbres vont être abattus, les propriétaires ont trouvé un terrain d'entente avec une entreprise forestière : BNE (Bois Négoce Energie).

Patrimoine communal pouvant apparaître sur une fève (galette des rois) : église et fontaine St-Tudin.

Séance du 4 mars 2021 :

Décide de l'achat d'illuminations de Noël à l'entreprise HTPyro basée à GUICHEN (35) - voir article dans rubrique « Du bruit dans les rues ». L'offre s'élève à 8 034,77€ TTC. Les crédits nécessaires à l'acquisition de ces décors de Noël seront inscrits au Budget primitif 2021.



Accepte le devis pour Entretien du chemin de randonnée EQUIBREIZH au profit de l'association DECLIC

Le devis s'élève à 2 500€. Ce devis comprend le débroussaillage et l'entretien de l'emprise du chemin, le débroussaillage et le nettoyage des talus, l'élagage des branches basses des arbres.

Les points à régler en priorité par l'association ont été repérés par un groupe d'élus après avoir parcouru l'ensemble du chemin de randonnée.

Décide : d'aménager des logements locatifs dans le bâtiment communal situé 3 rue de Maroc,

- **de faire appel à un maître d'œuvre pour préparer le projet d'aménagement**, les consultations des entreprises et le suivi des travaux de restauration,
- **de solliciter les différentes aides** auxquelles la commune peut prétendre dans le cadre de ce programme de restauration
- **d'inscrire les crédits au budget primitif 2022.**

Fixe les tarifs d'occupation temporaire du domaine public par les commerçants non sédentaires du marché et décide de la mise en place d'une régie communale pour les encaissements.

Valide la demande d'autorisation d'installer un distributeur de pizzas sur le domaine public – voir l'article de la rubrique « du bruit dans les rues »).

Séance du 8 avril 2021 :

Séance dédiée aux budgets.

Séance du 22 avril 2021 :

Approuve la convention pour le distributeur de pizzas.

Prend acte de la décision de NEOTOA de mettre en vente ses logements et le sollicite pour la construction des nouveaux logements sociaux dans le lotissement communal « Le Clos Moriaux ».

Séance du 18 mai 2021 :

Décide du paramétrage du tintement des cloches et de l'éclairage de la flèche du clocher :

- Tintement des cloches : démarrage par l'angélus de 7h le matin, arrêt après le tintement de l'angélus de 19h, tintement des cloches à chaque heure entre 7h du matin et 19h le soir.

Accepte l'offre de prix à l'unanimité ainsi que le relevé topographique en option concernant la sécurisation de la traversée du bourg RD71 et l'aménagement d'une liaison douce de ATEC, l'enveloppe financière affectée aux travaux (au stade de la présente offre) est estimée à 200 K€ HT. Les travaux seraient réalisés sur plusieurs années. (Voir aussi l'article rubrique « du bruit dans les rues ».)

Suspend la décision concernant l'Achat de jeux à installer dans le parc rue du Four Roblin

Le budget voté est dépassé, en effet les matières premières ont beaucoup augmenté et le prix d'achat est déjà supérieur à celui du catalogue. D'autre part, il faut compter le coût de l'installation en plus : 2 000€ environ si la commune la réalise, 3 000€ si une entreprise la réalise. Il est indispensable d'apporter toute la sécurité à ce type d'équipement. C'est pourquoi Monsieur le Maire et Mme SAUDRAIS proposent de ne pas acheter la tyrolienne. Ils présentent deux devis demandés auprès de JPP Direct : l'un s'élève à 5 997,74€ TTC, l'autre à 6 099,53€ TTC. Le Conseil Municipal, décide de suspendre l'achat des jeux et de revoir le budget prévu lors du vote au mois d'avril dernier. En effet, il a été voté pour ce programme 8000€. Il pourrait être abondé ou alors reporté pour prévoir plus tard des jeux plus conséquents.

Accepte le principe de l'installation d'un cabinet infirmier dans le logement de l'ancienne boulangerie

Quelques travaux sont à réaliser pour permettre l'installation de Mme COLIN dans ce bâtiment communal.

Il convient cependant de consulter des entreprises (électricité – plomberie – peinture et autre corps de métier) pour connaître le coût d'un tel projet. En effet, cette dépense est imprévue, il sera nécessaire de modifier le budget primitif communal.

Décide de mettre en œuvre le Dispositif Argent de Poche en juillet et en août 2021 – voir article dans rubrique « Du bruit dans les rues ».

Information : Cantine municipale derrière l'école privée : Suite à une rencontre en mairie, M. le Maire indique que M. de SERVIGNY, le propriétaire des terrains situés derrière l'école, les conserve pour la mise en œuvre d'un projet de lotissement privé. La commune ne pouvant pas acquérir le terrain nécessaire à la construction de la cantine derrière l'école, elle va négocier l'achat d'une partie de leur parcelle derrière chez M. ESNAULT pour la construction de la future cantine.



Séance du 3 juin 2021 :

Accepte de modifier le budget primitif 2021 de la commune pour les raisons suivantes :

La proposition d'ATEC a été acceptée lors du Conseil Municipal du 18 mai 2021, elle s'élève à 17 400€ TTC, or les crédits inscrits lors du vote du Budget primitif 2021 s'élevaient à 10 648,32€. Il manque 6751,68€ pour financer la totalité de la dépense. L'opération 342, achat jeux pour enfants, a été repoussée lors de la réunion du 18 mai 2021 en raison d'un désaccord sur le choix des jeux et du budget insuffisant, il propose cette année de récupérer une partie du budget voté pour l'achat de ces jeux à savoir 8000€, et de l'utiliser dans le cadre du programme de sécurisation de la voirie. Le programme achat des jeux pourra être développé en 2022.

Valide le devis de l'entreprise LACROIX pour divers panneaux de signalisation verticale pour le bourg et la campagne (Château de Leauville, Tizon, Le Clos Rouault, panneau des routes de la Chèze, marché le vendredi matin ...) pour un montant de 1645,46€ TTC.

S'oppose au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Saint-Méen.

Retrouvez l'ensemble des comptes rendus sur le site internet de la commune.

DU BRUIT DANS LES RUES...

L'église se dévoile



Bientôt la fin des échafaudages ! La phase « électricité » est à présent terminée. La couverture du porche est en cours, il ne restera que les joints à finir. Encore quelques semaines et les travaux de rénovation de notre église seront terminés.

Dispositif Argent de poche :

Il est réservé aux jeunes de 16 ans révolus et jusqu'à la veille de leur 18 ans et qui habitent Landujan. Il est possible de s'inscrire pendant les vacances pour travailler au sein des services municipaux techniques ou culturels. Les jeunes travaillent avec les agents communaux pour effectuer des missions comme le désherbage, de la peinture, de l'entretien de locaux, de rangement, d'archivage... Ils sont rémunérés par demi-journées de 3h30 (avec 30 minutes de pause). Chaque ½ journée est rémunérée 15€.

Durant cet été 6 jeunes landujanais (3 garçons et 3 filles) participent à cette opération.

Sécurisation du bourg : on ne peut que regretter la vitesse excessive et la dangerosité des véhicules dans la rue principale. Des plaintes ont été déposées en mairie à ce sujet.

Un bureau d'études a été contacté. Le projet concerne la sécurisation de la traversée du bourg RD71 et l'aménagement d'une liaison douce cimetière/Le Chesnot.

En option, une prestation de nivellement topographique des différents secteurs d'études concernés pourra être réalisée.

Les travaux seront réalisés en concertation avec les services du Département (Agence du Pays de Brocéliande). Les travaux seraient réalisés sur plusieurs années.

Un distributeur à pizza dans le bourg :

D'ici fin septembre un distributeur de pizzas automatique accessible 7jours/7, 24h/24 sera installé sur l'axe Bécherel-Montauban, près du Bar Tabac la Fontaine.



Le client choisit d'acheter sa pizza froide ou chaude et l'obtient en 3 minutes maximum.

Le distributeur peut contenir jusqu'à 96 pizzas artisanales.

Qui s'installe dans l'ancienne boulangerie ? :

Estelle COLIN, infirmière libérale, va installer son activité à l'étage de l'ancienne boulangerie, 10 rue des 2 puits. Des travaux vont être entrepris très prochainement. Le rez-de-chaussée reste toujours disponible à la location pour une autre activité professionnelle. N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez un projet.



Des nouvelles du marché hebdomadaire

Vous l'aurez constaté notre marché se tarit peu à peu des commerçants. A ce jour, seule la poissonnerie continue à venir (hors période estivale). Bien que nous ayant conformé au souhait des commerçants participants, en fixant le rendez-vous au vendredi matin, le résultat n'est pas probant. Nous tenterons de relancer les commerçants à la rentrée.



De nouvelles illuminations de Noël

Les décors posés sur les mâts seront remplacés par 18 nouveaux décors. Une traversée de rue va aussi être installée au niveau de l'église. Enfin des guirlandes dans les arbres de la mairie

et sur la médiathèque seront installées. Les décors sont tous équipés de LED.

DU COTE DE LA COM'COM'



Le COVOITURAGE

Pour faire des économies ou car c'est stressant de conduire tous les jours, ou tout simplement parce que vous trouvez dommage de voir toutes ces

voitures avec une seule personne, la Communauté de communes Saint-Méen

Montauban ré-embraie le pas du covoiturage du quotidien avec sa récente ré-adhésion à l'association **éhop**.

éhop, c'est donc l'association qui vous encourage à tester le covoiturage et ouestgo.fr, c'est le site qui vous permet de trouver le covoiturage qui VOUS convient !

En parallèle, la communauté de communes s'est dotée, via une adhésion, d'un outil sur mesure vous permettant de trouver le covoiturage qui vous convient : [ouestgo.fr](https://www.ouestgo.fr), un site public et gratuit de mise en relation.

Pour s'inscrire

C'est simple et gratuit :

<https://www.ouestgo.fr/> ou 02 99 35 10 77

COVOITURAGE SOLIDAIRE

Vous avez besoin d'une solution de transport pour accéder à un emploi, une formation, un stage ? votre voiture est en panne, vous n'en avez pas ? vous n'avez pas le permis ?

Ehop vous aide à trouver un covoitureur correspondant à vos besoins.

Contact : 02 99 35 10 77

AIDES AMELIORATION HABITAT - ANAH :

La communauté de communes a missionné l'association SOLIHA 35 pour renseigner les personnes intéressées et les aider dans la mise en œuvre de leur projet. **Attention : toute demande de subvention doit être faite avant le début des travaux.**

Mme Lepeigneul, conseillère habitat, assurera des permanences gratuites et sur Rendez-vous :

- Les 2èmes mercredis du mois de 14h à 17h, au manoir la ville Cotterel, 46, rue de Saint-Malo à Montauban-de-Bretagne.
- Les 3èmes mercredis du mois de 14h à 17h, à la maison du développement, 22, rue de Gaël à Saint-Méen-le-Grand.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) - Des dispositifs à destination des particuliers : AIDES A L'ACCESSION

Depuis janvier 2017, les particuliers peuvent bénéficier d'une aide à l'accession pour l'acquisition de leur résidence principale :

- Une aide de 2 000€ à 8 000€ pour l'achat de biens anciens en centre-bourg dans un objectif de favoriser la revitalisation des bourgs ;
- Une aide de 1 500€ à 3 000€ pour l'achat de biens anciens en campagne ;
- Une aide de 3 000€ ou 4 500€ pour l'achat d'un terrain pour un projet de construction neuve.

Pour bénéficier de ces aides, des critères liés au bien (prix, superficie...) et au futur acquéreur (plafonds de ressources...) sont à respecter.



MISE AUX NORMES SYSTEME ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les particuliers aux revenus modestes peuvent bénéficier d'une aide pour mettre aux normes un système d'assainissement non collectif qui serait obsolète. Il faut réaliser un minimum de travaux de 2 500€ HT, l'aide sera de 20% du montant des travaux HT plafonné à 1 600€ par dossier. *La demande de subvention doit être faite avant le début des travaux.*

Pour tout renseignement sur ces aides, contactez Marie-Aude Massicot, chargée de mission habitat à la communauté de communes Saint-Méen Montauban, au 02 99 06 54 92



MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique ouverte à tous, destinée à encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires, et des gains énergétiques permis par les travaux (chauffage, isolation...). **Elle est**

désormais accessible à tous les propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi qu'à tous les copropriétaires.

Pour déposer une demande, rendez-vous sur www.maprimerenov.gouv.fr. L'aide sera versée dès la fin des travaux. N'oubliez pas ! pour réaliser vos travaux il est exigé que l'artisan soit reconnu garant de l'environnement (RGE) Attention ! ne pas débuter les travaux avant d'avoir déposé son dossier.

- Munissez vous de votre dernier avis impôt ainsi que du devis (non signé) de l'artisan RGE que vous avez choisi
- Je repère mon profil : À chaque catégorie de revenus est associée une couleur, je peux vérifier mon profil sur www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaid
- Rendez-vous sur le site www.maprimerenov.gouv.fr et créer votre compte
- Laissez vous guider, et déposez votre demande
- Quelques jours après votre demande vous recevrez par courriel une confirmation de l'attribution de l'aide et de son montant
- Vous pourrez commencer vos travaux
- Pour obtenir le versement n'oubliez pas de transmettre dès la fin des travaux la facture de votre artisan via votre espace personnel sur le site ma prime renov
- Votre aide vous sera ensuite versée en une fois, par virement bancaire.

Vous souhaitez plus d'information :

- *Vous pouvez contacter le service habitat de la communauté de communes. En fonction de votre situation, vous serez conseillé et redirigé vers l'interlocuteur le plus adapté : CONTACTS 02 99 06 54 92 habitat@stmeen-montauban.fr*
- *Des agents de l'espace France services peuvent vous accompagner à la réalisation de la démarche en ligne le service - CONTACTS 02-99-09-44-56 espace.franceservices@stmeen-montauban.fr*

ZOOM SUR...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le site internet de la mairie se rajeunit !

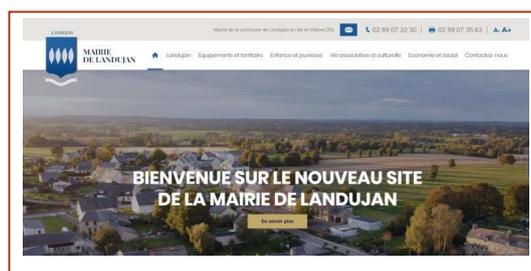
Venez découvrir **en septembre** les actualités de la commune en accès direct.

Un lien vers FaceBook vous permettra de voir les dernières actus même si vous n'êtes pas connecté.

Afin de le rendre plus lisible, une fonction vous permet d'agrandir ou réduire la police de caractères.

Vous y découvrez de nouvelles rubriques comme l'histoire de Landujan et de son patrimoine.

Bonne navigation – www.landujan.fr





LES BENEVOLES DE LA MEDIATHEQUE



De gauche à droite – devant – Dominique PION – Marie CHIFF’MINE – Odile ROLLAND- Sara
Derrière – Laurence Gautier - Renée LEMARIE – Maryvonne PIEL – Marie-France ETRILLARD – Jean-Louis GAUTIER – Liliane LESVIER
En arrière plan – Joseph LESVIER – Alain CHOLLET
Absente sur la photo : Véronique CHOLLET

Toujours fidèles malgré la crise sanitaire, chaque semaine ils consacrent leur temps libre à notre lieu essentiel de la commune : la médiathèque ! Ces 12 bénévoles accompagnent Sara au fil du temps lors des horaires d'ouverture du site mais ils participent également pour conseiller et animer ce lieu de convivialité. Nous avons voulu mettre en avant cette générosité.

Profitant d'un protocole sanitaire allégé, les bénévoles m'ont accueillie un après midi de fermeture de la médiathèque pour me parler du site, d'eux et de leurs motivations. J'ai immédiatement constaté la bonne humeur et la joie qu'ils ont d'être ensemble et de participer autour de Sara à leur mission. Tous me disent qu'ils viennent pour rencontrer du monde, se sentir utiles et bien entendu parce qu'ils aiment les livres.

Pour les anciens élus, c'est la continuité de leur rêve débuté en 1995 pour se concrétiser en 2015 : le souhait de créer un lieu de rencontre autour de la culture. Ils mettent en avant cet endroit comme un lieu de rencontre intergénérationnel ; « Ce n'était pas gagné, on est parti de rien, cela a été une aventure ». D'autres me parleront des nombreuses animations. Le sujet du portage à domicile est bien entendu mis en avant.

Les nombreuses initiatives, tel que le sac mystère, sont évoquées, des rencontres inattendues aussi. Le partage est mis en avant qu'il soit pour parler d'un jeu ou d'un livre.

Le confinement a bien entendu impacté nos volontaires. Ils se sont retrouvés isolés et privés de cet échange régulier avec les autres. Ce qu'ils regrettent le plus : « les ados qui descendent du bus le jeudi pour venir faire leurs devoirs ou jouer avec nous ». On me parle de la « ruche bourdonnante du jeudi ».

Je ne peux pas les quitter sans leur demander de me citer le titre d'un livre qu'ils ont trouvé inattendu, émouvant, une invitation au voyage ou un écrivain... Je vous partage ces œuvres et vous laisse vite aller à la rencontre de ces généreux bénévoles.

Les enfants de la terre, de Jean M. AUÉL - **La fabuleuse histoire de Guirec et Monique** de Guirec Soudé – **Les enquêtes de Marie Lester** de Jean FAILLER – **Le royaume** d'Emmanuel CARRERE – **Les sept sœurs** de Lucinda RILEY – **Là où chantent les écrevisses** de Delia OWENS- **l'amie prodigieuse** de Elena FERRANTE – **Le commissaire le Chat** de GUELUCK – **IDISS** de Robert MALKA d'après le livre de Robert BADINTER – **La sorcière amoureuse** de Agnès de LESTRADE - **Née d'aucunes femmes** de Franck BOUYASSE...

Il y en a tant et pour tous...venez vite à la médiathèque.

Merci à eux et à Sara pour leur implication
Corinne CERTAIN



GESTION DU CIMETIERE

Le sujet de la gestion et l'aménagement du cimetière n'est pas très gai mais il fait partie intégrante des compétences de la commune.

Le cimetière de Landujan a été transféré de 1950 à 1955 de l'église à son lieu actuel. Puisque l'on ne peut pas agrandir indéfiniment notre cimetière, il faut donc parfois récupérer de la place en reprenant des concessions à l'état d'abandon ou non renouvelées. La procédure est complexe et minutieuse.

Sachez déjà que chaque commune est tenue de disposer d'un cimetière. Celui de Landujan a aussi un aménagement spécifique pour les incinérations. Nous avons des cavurnes (CF Photo), permettant d'accueillir jusqu'à 4 urnes.

La gestion du cimetière, c'est-à-dire sa création, son entretien, son aménagement, son extension ou encore sa translation, incombe à la commune puisqu'elle relève des attributions du conseil municipal. Les pouvoirs et les attributions de la mairie sont donc très étendus dans toutes les opérations funéraires.

Un règlement du cimetière régit, outre la neutralité des lieux, la non-discrimination du fait de croyances religieuses ou politiques des défunts ou de leur famille, les règles de gestion, du suivi et de l'entretien.

Lors d'un décès :

Le décès doit être déclaré dans les 24 heures, à la mairie du lieu où a eu lieu le décès. Si le décès a eu lieu dans une structure médicale ou sociale (hôpital, clinique, maison de retraite), l'établissement peut éventuellement se charger de la déclaration.

La déclaration peut être faite par l'entreprise de pompes funèbres à laquelle est confiée l'organisation des obsèques.

A la suite de la déclaration de décès, la mairie :

- Établit un acte de décès
- Éventuellement met à jour le livret de famille
- Et transmet l'information à l'Insee qui informe notamment les caisses de retraite par le biais du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP)

Les obsèques devront avoir lieu dans les 6 jours.

Pour avoir le droit d'être inhumé dans une commune, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- Être domicilié dans la commune
- Bénéficier d'une concession familiale

Le type de concessions :

- Une concession individuelle est réservée à la personne pour laquelle elle a été acquise.
- Une concession collective est réservée aux personnes désignées dans l'acte de concession.
- Une concession familiale est réservée à son titulaire initial et aux membres de sa famille.

Plusieurs durées de concession peuvent être accordées :

- Concession trentenaire : 30 ans
- Concession cinquantenaire : 50 ans

À qui appartient la concession ?

- Au titulaire (unique) ou aux co-titulaires
- Après son décès : aux héritiers du titulaire (en indivision)



Si vous n'êtes pas dans l'une des ces situations, vous pouvez demander à acquérir une concession dans la commune. Mais le maire peut refuser. Il est utile de consulter le règlement intérieur du cimetière avant de déposer votre demande. *Le règlement a été approuvé par délibération du 14/12/2017 reçu en Préfecture le 20/12/2017.*

A noter que c'est parfois à la commune d'assumer les frais d'obsèques du défunt : lorsque le corps de ce dernier n'a pas été réclamé par ses proches, ou bien lorsque le défunt ne disposait pas de ressources suffisantes (en fonction de critères bien définis).

Concernant le choix de la place d'inhumation :

La commune est dotée d'un logiciel depuis 2012 (un logiciel n'est pas obligatoire, c'est un choix du conseil municipal pour faciliter la gestion du cimetière) permettant de vérifier les emplacements occupés et vacants ou de rechercher une tombe. Lorsqu'il faut accueillir une nouvelle sépulture, une vérification est bien entendue faite avec le logiciel. Vous pouvez aussi réserver une concession avant un décès. Le choix définitif de l'emplacement relève de l'autorité du Maire.





Remarque : en cas de décès du titulaire de la concession penser à donner l'adresse des héritiers au gestionnaire du cimetière.

Que se passe-t-il lorsque la concession arrive à son terme ?



Si la période de la Toussaint est généralement celle pendant laquelle les familles se rendent auprès de leurs proches défunts pour leur rendre hommage, et bien souvent pour entretenir les sépultures dans lesquelles ils reposent ; c'est également un moment opportun pour alerter sur les procédures de reprises de sépultures.

La concession peut être renouvelée pour une durée de 30 ou 50 ans, ou la commune reprend la concession.

Si vous ne demandez pas le renouvellement d'une concession à durée limitée, la commune peut la reprendre. Toutefois, la reprise ne peut intervenir qu'au bout de 2 années suivant l'échéance de la concession.

Aucune obligation n'incombe à la mairie mais, en pratique, elle vous informe de son intention de reprendre la concession par courrier (si cela est possible) ou en apposant un panneau au pied de la sépulture – Cf Photo. Ainsi, lorsqu'une concession est caduque et que personne n'a réclamé les ossements de la personne qui y est inhumée, ces derniers sont alors placés dans un reliquaire qui sera ensuite déposé dans l'ossuaire.

Il constitue une concession perpétuelle et incessible, les ossements qui y reposent n'en seront pas retirés et y demeureront pour toujours.

Début 2021, la commune a fait le choix de relever 5 tombes. Ceci s'est fait avec l'accord des familles et ayant droits, à leur demande. Des règles très strictes sont respectées, afin de transférer les ossements dignement au sein de l'ossuaire.

Pascal RAMEL

PATRIMOINE – IL ETAIT UNE FOIS LANDUJAN !

L'ÉGLISE de LANDUJAN, toute une histoire ! (1sur2)



L'origine de la Paroisse de LANDUJAN remonterait au Vème siècle avec le passage de Saint TUDIN, contemporain de Saint CORENTIN, évêque de Quimper, auprès de qui il aurait exercé son ministère. L'accompagnant près de ST MARTIN, 1^{er} évêque de TOURS, il fut abbé de prieuré, puis évêque. Dans sa pérégrination, il aurait fondé la paroisse de LANDUJAN. Il est représenté avec une mitre, une crosse dans une main, un livre dans l'autre, signes de son statut. En 1181, la Paroisse dépendait du chapitre de St Malo, selon une bulle du Pape Lucius III. A cette époque, la paroisse était rattachée au doyenné de Plumaudan, dépendant de l'archidiaconé de Dinan.

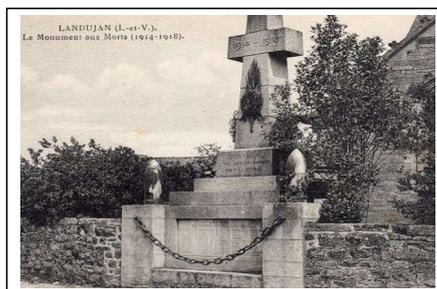
Ces mêmes archives citent que l'abbé RUFFIER fut curé de la paroisse en 1459. Suite au Concordat du 15 Août 1801, entre Bonaparte et le Pape Pie VII, l'évêché de Rennes englobe Dol et St Malo.

Par suite de cette disposition, La Paroisse de Landujan est rattachée à Rennes. En 1859, elle dépend du doyenné de Montauban de Bretagne. Les droits de Fondation et de prééminence dans l'Église appartiendront successivement aux châtelains du Bois Hermès-Tirecoq (connus surtout à la cour des Ducs de Bourgogne de 1383 à 1458), puis De Botherel et De Gueheneuc.

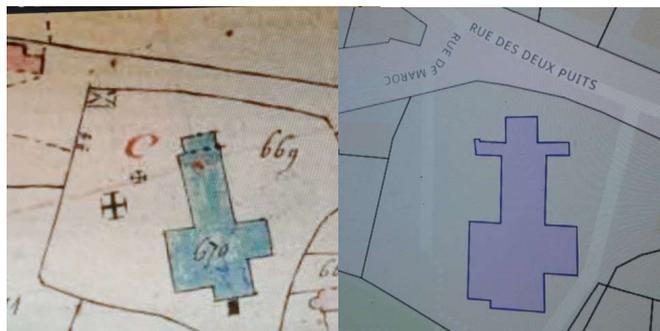
Implantation : L'Église est entourée d'un cimetière jusque dans les années 1950 (le nouveau cimetière est béni en 1951). D'anciennes cartes postales donnent un aperçu du mur d'enceinte, du calvaire avant son transfert dans le nouveau cimetière, l'IF majestueux, le monument aux morts, œuvre de M. Folliot, inauguré le jour des 40 heures 1923.

Construction : XVIIème siècle : Construction d'un édifice portant des bases de la structure actuelle, XVIIIème siècle : Création de baies vitrées dans la NEF.

XIXème siècle : Le clocher en bois est remplacé par une nouvelle construction datant de 1893. Il est intéressant de rapprocher le cadastre Napoléonien de 1835 avec le plan actuel. La distinction entre les deux ouvrages est significative. En complément du nouveau clocher, il était prévu la transformation de la NEF en un vaisseau à trois voûtes, d'où les pierres en attente de chaque côté du clocher, révélant la projection de la future construction.



Le Clocher : L'ancien clocher menaçant ruine, le Conseil de Fabrique, après de nombreux débats, décide enfin le 2 août 1891 l'édification d'une nouvelle TOUR et PORCHE. Henri MELLET est choisi comme architecte.



L'ouvrage de style néogothique régional est la copie du clocher de GUIMILLIAU, dans le Finistère. L'inspiration de cette architecture pourrait venir d'une suggestion des Pères de St Jacques, présents à l'époque dans l'environnement des 2 Paroisses.

A noter que nous n'avons pas retrouvé le descriptif des travaux de 1893. L'ouvrage dans sa construction semble se rapprocher d'un précédent mémoire, très détaillé, réalisé le 13 février 1866 par J.M. COMMEREUC, entrepreneur à Irodouër, qui avait été validé le 17 juin 1866, par le Conseil de Fabrique, mais resté sans suite.

La guerre de 1870 est peut-être la raison de l'abandon du projet reporté de... 25 ans.

La pose de la première pierre et sa bénédiction par l'abbé VEILLARD, curé, a lieu le 30 mars 1893. Les travaux seront terminés en juin 1895.

La construction est réalisée par Jean-Marie BOUGEARD, entrepreneur à Médréac. Les charrois sont faits par les paroissiens. Les matériaux proviennent pour le granit des carrières du HINGLE, pour les rampants des côtés, de CHAILLOUX en Montauban, et l'élévation de l'ouvrage est en pierre de CRAZANNE (entre La Rochelle et Saintes). Le porche du clocher abrite une porte en arc brisé, provenant de l'ancienne entrée de l'Église. Conservant sa largeur d'origine, elle est rehaussée par l'ajout en pied d'un socle en granit portant sa hauteur à 3,50 m. Il a abrité également une pierre tombale aux armes des de Botherel, portant une inscription, surmontée d'une tête de mort, de deux os en sautoir et soutenue de trois larmes arrête passant prie pour un pauvre pêcheur qui était hier. Et que tu seras demain « hic laborum meorum meta » (transférée depuis dans le cimetière). A remarquer : à l'entrée de la Nef deux pierres face à face en forme de dalles tombales.

Les Cloches : 3 belles cloches, sortant des fonderies BODLEE LE MANS, seront bénies par l'abbé COUDRIN, recteur de Montauban, l'homélie prononcée par l'abbé PLAINE, aumônier des sœurs de ST Vincent de Paul, au cours d'une messe célébrée par l'abbé VERGER, natif de Landujan. La Fanfare de Montauban de Bretagne, dirigée par l'abbé ALLIOT, animait la cérémonie.

La grosse cloche présente un diamètre de 1102 mm pour 758 Kg, la seconde 970 mm et 500 kg, la petite 870 mm et 384 kg. Une petite cloche en haut de l'édifice complète le carillon de l'Église.

Le recteur Louis-Marie VEILLARD, lors de la Bénédiction des cloches, clôturait la cérémonie par cette très belle phrase : « *Mon pays n'est pas le plus beau de la terre, mais mon clocher est le plus beau d'alentour* ».

Intérieur : A la suite de travaux selon la date de 1931 (gravée sur la flèche), l'abbé BLANDIN, curé depuis le 22 octobre 1923, entreprend en 1935, une rénovation de l'intérieur de l'Église : peinture des murs, par M. BIZETTE de Montauban.

En 1954, d'importants travaux sont à nouveau engagés : devant les 2 petits autels, l'entreprise Bizet remplace les parquets pourris par des marches et paliers en granit. La balustrade allant d'une extrémité à l'autre du transept est réduite à la table de communion devant le Chœur, la chaire située côté épître est transportée dans le Chœur, les confessionnaux près des petites portes latérales sont remontés vers les petits autels, les 2 petites portes côté droit en montant la nef sont murées. Une niche dédiée à Ste Thérèse est aménagée dans l'embrasure de la porte la plus haute.

A l'extérieur, près de l'accès à la TOUR, on aperçoit le montant d'une ancienne porte, absorbée partiellement par le clocher, ce qui laisse à penser que celui-ci est en partie construit sur le fond de la Nef, réduisant sa longueur. Il était prévu d'élargir cette dernière pour augmenter sa capacité de 100 personnes. En 1968 La commune procède à une révision de la toiture de la NEF, et refait à neuf celle du Chœur et du Transept ; en 1970, les entreprises Poirier Frères, Daugan et Neveu réalisent l'Autel face à la NEF, et le déplacement de l'ancien autel ; en 1981, la mairie fait appel à l'entreprise Delestre pour l'installation d'un chauffage au gaz ; en 1983. L'entreprise Michel Dartois de Montauban de B. refait l'ensemble de l'éclairage électrique de l'Église.



Années 1940

Sacristie : elle est construite à la place d'un précédent édifice, elle fut à une certaine époque une chapelle. Une pièce lui est contiguë.





Autels et Retables :

De style Louis XVI, le Maître-autel et son retable (inscrits depuis 1972 au titre des objets mobiliers classés monuments historiques) ont bénéficié au premier quart du 19ème siècle des talents d'Antoine TOSTIVINT, sculpteur, œuvres en bois peints et imitations marbres.



Sur les retables latéraux on a sculpté et doré des attributs religieux : mitres (à gauche).

Épiscopales, tiaras pontificales, étoles, crosses, encensoirs, vases sacrés, groupés en trophées et liés de rubans ou de cordelière (à droite)

Le Maître-autel est depuis complété par un ouvrage réalisé face à la NEF par l'entreprise Poirier de la Roctais en Landujan. Ce dernier est consacré le dimanche 20 septembre 1970 par Monseigneur RIOPEL, assisté de M. ORHANT, vicaire général, en présence des chanoines DEFFAINS et GROUSSARD, participaient à la cérémonie ; l'abbé HALLOUX, recteur, MARECHAL, ancien recteur à La Chapelle du Lou, les abbés PORCHER et SAVIN, aumôniers à la tour St Joseph.

Retrouver l'intégralité et les sources sur le site de www.Landujan.fr



J-L. GAUTIER

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

CATM – Citoyens de la paix



Le 26 mars notre section a accueilli M. Guy LEGAVRE (originaire d'Iffendic) nouveau président départemental. Il nous a parlé de ses projets pour que survivent de nombreuses associations dans le département. Il a beaucoup insisté sur le rôle social des associations vis à vis des anciens combattants tous âgés de plus de 80 ans ainsi que vis à vis des veuves. Alain LUCAS, notre président, depuis plusieurs mois a commencé à travailler dans ce sens et a obtenu quelques aides. M. Legavre a beaucoup insisté sur le rôle de plus en plus important des Citoyens de la paix. **N'hésitez pas à rejoindre l'association !**



Le 8 mai malgré la situation sanitaire, nous avons pu commémorer dignement l'armistice de 1945.

Après la lecture du message national par M. le Maire, Andréa PESTEL, petite fille de notre président honoraire a lu le message de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants).

A l'issue de la cérémonie il a été procédé à une remise de Pins à nos 4 nouveaux adhérents (Mmes PEROU et VITRE veuves, ainsi qu'à Serge HENRY et Corinne CERTAIN).

Assemblée Générale : samedi 9 octobre à 9h30.

Le Secrétaire, Joseph LESVIER



Club du Bon Accueil

Le bureau du Club du Bon Accueil a organisé et offert un repas retrouvailles à tous ses membres dès la réouverture de la salle polyvalente le jeudi 1^{er} juillet.

Cette reprise était très attendue : 61 adhérents ont répondu présents et se sont retrouvés 504 jours après la dernière rencontre qui datait du 11 Février 2020.

Avant le repas, Joseph LESVIER, le président a rappelé que si la Covid nous a globalement



épargné, notre association, pendant cette longue période, a eu la douleur de perdre plusieurs anciens adhérents : Pacifique DENOVAL, Anna GAUTIER, Arsène MAUDET, Maria ROLLAND et aussi Joseph BOUGAULT président de 2001 à 2008, ainsi que Monique BORNLY trésorière de 2010 à 2020. C'est Daniel CRESPEL qui a accepté d'assumer la fonction de trésorier. Le repas s'est prolongé dans l'après-midi, tant chacun était heureux de se retrouver.

Pour l'avenir, c'est encore l'incertitude même si nous avons bon espoir de reprendre nos activités en septembre : avec nos réunions du mardi à partir du 31 Août, cinéma en septembre ou octobre.

Le Président, Joseph LESVIER

STELL GYM

La rentrée de septembre 2020 a été perturbée avec la covid, néanmoins un groupe de 11 adhérentes le lundi soir, et un groupe de 12 adhérentes le mercredi matin, ont débutés sur quelques séances puis l'arrêt des cours a été obligatoire pour le sport en salle.

Snézanna et Violaine ont cependant décidé de poursuivre le sport en proposant des sorties de marche nordique ou de marche active en forêt soit le samedi matin ou le mercredi.

Ces cours extérieurs ont permis de fidéliser les adhérentes et aussi de permettre à d'autres personnes de venir s'essayer à la marche en groupes.

Je remercie chacun pour cette dynamique sportive ainsi que les animateurs de chaque section. En juin quelques cours ont été proposés le lundi soir par Snézanna en extérieur.

La rentrée prochaine se prépare avec **une reprise début septembre** pour :

Section gym

Séance le lundi de 20h 30 à 22 h
A la salle des sports de Landujan
Cours de steps, enchainements chorégraphiques
Renforcements musculaires, cardio...

Section gym douce

Séance le mercredi matin de 11h à 12 h
A la salle des sports de Landujan
Activité physique adaptée à tout âge pour reprendre un sport en douceur ou entretenir son corps sans mouvement violent.

Les deux premiers cours de septembre sont gratuits.

Des cours en extérieur seront programmés en octobre et novembre environ.

(Des modifications d'horaires seront possibles en septembre en fonction du contexte actuel)

Venez nous rejoindre !

Nathalie MARQUE
06 43 57 97 72



ASSPL - ASSOCIATION SPORTIVE SAINT PERN LANDUJAN

Samedi 5 Juin 2021 a eu lieu à la salle des fêtes de Saint-Pern l'Assemblée Générale de L'ASSPL. Nous avons eu le plaisir de voir de nouvelles personnes intégrer le bureau et venir grossir nos rangs en tant que membre mais aussi dans le bureau et surtout de voir que des parents de jeunes joueurs n'hésitent pas à s'investir au sein du club.

Le bureau se compose de six personnes :

Président : URVOY Jean-Christophe - Vice-président : GIBLAINE Olivier – Trésorier : PIEL Gérard – Trésorier adj. : LECHAT Natacha - Secrétaire : FAISANT Bernard - Secrétaire adj. : LEBEAU Magalie

Les membres : DELEPINE Fabien, FOUR Eric, GAUDREL Pascal, GUENROC Antoine, HEDDA Amine, LEBORGNE Kevin, LIONNET Amandine, PIEL Romuald, RAMEL Mélissa, ROLLAND Axel, TEFFAINE Kevin, TEFFAINE Alain, TEFFAINE Marie-Noëlle, URVOY Steven.

Au fil de l'année, nous organiserons diverses manifestations.

Le concours de palets qui s'est tenu le samedi 10 juillet à partir de 9h au terrain des sports des Saint-Pern – en individuel le matin, par équipe l'après midi.

Le soir un feu d'artifice a été tiré à la nuit tombée précédé d'un repas sur place et d'un bal musette.

Jean-Christophe Urvoy – Président du club

Le club de L'ASSPL est à la recherche d'arbitres officiels ou bénévoles pour encadrer l'équipe première le dimanche.

Pour les arbitres officiels une formation vous sera payée par le club si vous êtes intéressé de fédérer sur les terrains de foot le dimanche. Cela s'adresse aux jeunes et moins jeunes... il n'y a pas d'âge pour commencer, le tout c'est de se lancer !

Pour toute information, vous pouvez joindre Jean-Christophe URVOY au : 06 79 83 44 20

La ferme équestre du Tréglodé

 accueille tout l'été des enfants en stage vacances-équitation nature.

Au programme de chaque semaine : cours d'équitation, observation des troupeaux de chevaux, travail de la communication avec le cheval, balade en forêt de Montauban-de-Bretagne, etc.

Les enfants auront également le loisir de s'occuper des autres animaux de la ferme : cochons, oies, poules, paons, canards, chèvres, moutons, lapins et cochons d'Inde !



Pendant les journées les plus chaudes, nous irons nous baigner à l'étang avec les poneys !

Des places sont encore disponibles pour des stages à la journée ou à la demi-journée.

Venez vous éclater au Tréglodé !



Contact :
Ferme équestre du Tréglodé
Thomas MOREAU
02 99 07 35 85



De nouveau, cette saison passée a été très particulière : la situation sanitaire ayant fait évoluer les conditions de pratique tout au long de l'année : possibilité de s'entraîner en salle ou non avec des gestes barrières stricts (gel hydroalcoolique, pas de vestiaires, distanciation physique...), sans contact puis avec confrontation possible... Des horaires de couvre-feu au départ qui ne nous permettaient pas d'assurer les entraînements... Il a donc fallu s'adapter tout au long de cette saison.

La reprise des entraînements en mai a été très appréciée ! Les jeunes avaient vraiment besoin de pratiquer une activité physique bien sûr mais surtout avaient besoin de se retrouver ! Les championnats n'ont pas repris, cependant les entraînements se sont poursuivis jusqu'au 2 juillet.

Cette fin de saison a été marquée par l'opération « j'amène une copine ». Sur les entraînements du mois de juin dans les équipes jeunes U9-U11-U13 (de CP à CM2), les joueuses licenciées ont pu amener des copines pour leur faire découvrir l'activité basket de façon ludique. Ce fut une belle réussite ! Cette opération sera reconduite en septembre.

Afin de refaire du lien avec les familles, nous avons lors de la permanence de signatures des licences le vendredi 25 juin offert l'apéritif. Cela nous a permis de prendre le temps d'échanger, de discuter, moment très apprécié par les bénévoles du club, les joueuses et parents qui ont pu être présents à cette soirée.

La fédération de basket a poursuivi la mise en place de la licence dématérialisée. C'est donc une procédure par internet qui est mise en place pour les renouvellements et pour les créations de licence. Le paiement en ligne est possible (mais pas obligatoire). Une autre grande nouveauté : le certificat médical n'est plus obligatoire même pour une création de licence (sous réserve de réponses négatives au questionnaire de santé).

Suite à cette saison très particulière, nous avons décidé un remboursement de la licence (la part club) pour les licenciés de 2020-2021. Nous faisons aussi un effort conséquent pour la saison prochaine en diminuant le coût de la future licence de 25% (création ou renouvellement). Les jeunes peuvent commencer l'initiation au basket en CP (filles nées en 2015 : coût de la cotisation : 26 € pour l'année).



D'autre part, d'autres aides sont possibles : avec le paiement par chèques vacances, le PASS SPORT mis en place par l'état (sous réserve de bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire) pour les jeunes de 6 à 18 ans. C'est à tout âge que vous serez les bienvenus si vous souhaitez découvrir ce sport ! L'inscription ou la réinscription pour la saison prochaine est toujours possible. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Nous voulons aussi profiter de ce bulletin pour remercier chaleureusement nos soutiens : que ce soit nos soutiens institutionnels (la municipalité de Landujan a permis la reprise des activités dès que les restrictions étaient levées) ainsi que nos annonceurs qui malgré les circonstances ont quand même apporté leur soutien.

N'hésitez pas à leur faire appel. Vous soutiendrez ainsi le commerce local : vous retrouverez leurs coordonnées sur le site.

Les joueuses ont eu aussi la possibilité de s'équiper d'un sweat au nom de La STELLA avec leur prénom (particulièrement apprécié!)

Nous vous rappelons l'existence du site internet. Il y a aussi des informations sur les deux autres sections du club: gymnastique douce et gymnastique pour adultes:

Renseignements et inscriptions :

Mme MAUDET Isabelle: 02 99 07 30 14, 06 27 31 70 80,
isabelle.maudet@orange.fr

Mme FAISANT Lucile : 07 81 22 81 97, lucilefaisant@orange.fr

ouvertes à tous, n'hésitez pas à les rejoindre :
<http://stellalandujan.clubeo.com>.

Isabelle MAUDET, présidente de la STELLA LANDUJAN



Remerciements à M. COLOMBEL (entreprise L2C Construction de PLOUASNE) qui a offert un jeu de maillots (pour les U11) et à Jean-Yves MOREL (produits pétroliers, LANDUJAN) qui a offert les shorts.
M. Jean-Yves MOREL est absent sur la photo

Fest'y village L'association, composée de Jeremy, Nicolas, Pierre et Isabelle (absente sur la photo) vous invite à venir faire la fête :

Samedi 7 août : à partir de 17h, vous pourrez profiter de chants marins accompagnés d'une boisson et d'une galette incomplète (si, si, incomplète !) au parc Saint-Udin.

Samedi 16 octobre : l'association sera présente auprès de la médiathèque Arc En Ciel dans le cadre du festival Le Grand Soufflet qui vous proposera une programmation musicale festive.

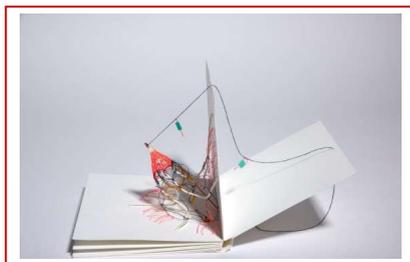
Samedi 11 septembre : si vous avez envie de rejoindre une équipe dynamique ou de faire connaissance, l'association vous invite à son **assemblée générale** qui sera tenue à la salle des fêtes entre 10h et 12h



Jeremy GUILLEMAUD

ACTU' ARC EN CIEL

En septembre le Patrimoine est à l'honneur !



Cette année, notre médiathèque s'associe à 4 bibliothèques du secteur St Pern, La Chapelle Chaussée, Médréac et Pleugeuneuc ainsi qu'à la MDIV (médiathèque départementale) pour permettre au plus grand nombre de découvrir les livres d'artistes.

Le livre d'artiste est un livre objet pensé et imaginé par des artistes, poètes, plasticiens, illustrateurs qui conjuguent leurs talents pour créer un livre qui se joue de la tradition et des codes. Le livre d'artiste offre un espace d'expérimentation plastique dans lequel les règles n'existent plus, seuls comptent l'envie, la fantaisie et le plaisir.

La forme et les matériaux utilisés sont divers et variés. Visuellement le livre d'artiste ne ressemble pas forcément à l'idée que nous nous faisons du livre traditionnel. De plus il s'agit principalement d'objets rares, très peu édités voire édités en exemplaire unique. Ces particularités en font un objet tout à fait singulier.

La collection de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine privilégie la variété des titres, des artistes et des auteurs pour présenter un large panorama, en conservant une philosophie générale qui réside dans la

relation émotionnelle qui peuvent exister entre le texte et les arts plastiques. De cette relation naît « un dialogue amoureux », c'est-à-dire le travail d'impression, parfois calligraphique, des mots, leur plastique, mis en relief par le regard et l'intervention de l'artiste.

Pour accompagner cet événement, nous vous invitons à participer à un atelier d'écriture avec un artiste qui nous fera le plaisir de présenter son travail ainsi que ses œuvres : **Illan Vogt**, tisseur de livre, artiste, poète amoureux des mots et des livres.

Rendez-vous le 18 septembre à 14h30 - (ados/adultes, inscription conseillée, gratuit).

Dans ce cadre, nous vous proposons de venir découvrir l'exposition « De l'objet livre au livre objet » du 18 septembre au 30 octobre et de faire l'expérience d'une lecture inédite, quelque fois déroutante mais toujours source d'émotions.



Un concert, ça vous dit ?

Le mythique festival d'accordéon **le Grand Soufflet** qui se déroule chaque année en Ille et vilaine va, pour l'édition 2021 poser ses valises pour une soirée à Landujan. Nous avons en effet décidé de nous associer à la communauté de communes afin de programmer une artiste en octobre sur notre commune. En partenariat avec Fest'y Village, nous vous proposons une soirée en 2 parties.



Première partie : **"Hélène Le Gros"** une musicienne accomplie qui parcourt les festivals de France et d'ailleurs. Armée de sa voix charismatique et émotive, Hélène nous embarque dans son univers musical avec des reprises de Sanseverino, Juliette ou encore Arthur H. « Le Gros » c'est le nom qu'elle donne à son accordéon, son complice. Deuxième partie : **JOB**, ce groupe est composé de trois musiciens, un guitariste, un batteur et un accordéoniste. Le groupe JOB allie humour acoustique et dérision électrique. Jonglant avec les notes autant qu'avec les mots. Ce trio respire la fantaisie et la bonne humeur. Ce groupe chevronné a déjà foulé les planches de nombreux festivals comme le Festival interceltique et partagé des scènes avec Trust, les Wampas, ou encore les Ramoneurs de menhir.

*Rendez vous le 16 octobre à 18h30 à la salle des fêtes.
Buvette et petite restauration sur place
Réservation conseillée / jauge covid - Gratuit / Participation libre*



Après la musique, place au cinéma !!!



Le mois de novembre est le mois du film documentaire et depuis l'ouverture de la médiathèque, nous y participons en vous proposant une soirée ciné rencontre. Le principe est simple, nous programmons un des 12 films sélectionnés par le comité de sélection de Comptoir du doc et de la région Bretagne. Cette fois ci nous vous proposons de programmer à nouveau le documentaire écrit et réalisé par Céline Dréan **"Tous nos vœux de bonheur"**. L'histoire d'un amour interdit entre un vicaire et une religieuse. La projection sera suivie d'une rencontre avec la réalisatrice.

Pour mémoire, nous devons projeter ce film l'année dernière, mais comme vous le savez le protocole sanitaire en vigueur

ne nous a pas permis de mener ce projet à bien.

*Date : un vendredi soir de novembre (nous attendons la programmation officielle du Mois du film documentaire)
Gratuit / réservation conseillée / jauge covid*

Résumé : Deux ans après leur rencontre en 1971, mes parents se sont mariés dans une chapelle, au petit matin, sans témoins. Dans l'album photo, des images grises, sans robe de mariée ni le traditionnel baiser. A contre-courant de la société d'après 1968, ce mariage était pourtant leur révolution. 50 ans plus tard, en retraçant cette histoire jusqu'ici silencieuse, ils me racontent leur amour interdit...

Quand il n'y en a plus, il y en a encore !



En octobre, nous vous invitons à prendre part aux semaines d'information sur la santé mentale. Il s'agit d'un événement national auquel nous participons chaque année et qui a pour objectif de sensibiliser sur les thématiques liées à la santé mentale. L'édition 2021 mettra l'accent sur une thématique bien d'actualité **"le respect des droits"**.

Dans cette optique, il nous a semblé pertinent de faire un focus sur la notion du genre. Il sera question de réfléchir sur l'égalité filles garçons afin de lutter contre les stéréotypes mais aussi de prévenir les comportements. La question de l'identité profonde de chacun et le droit de l'exprimer, lever les tabous.

Pour ce faire, nous vous proposons deux expositions **"Bien dans leur genre"** et **"Genre », vous avez dit genre ?"** qui ont pour but de créer des espaces de discussion, ouvrir la parole, dédramatiser et recontextualiser le débat public.

Les semaines d'information sur la santé mentale ont lieu du 4 au 17 octobre 2021.



NOS ECOLES

RPI Landujan / La Chapelle du Lou du Lac

Malgré le contexte sanitaire, les enfants du RPI ont pu vivre quelques projets durant l'année scolaire :

La semaine sans écran de loisirs au mois de mai 2021 : l'objectif était de se passer d'écran (télé, ordinateur, téléphone...) pendant une semaine afin de faire prendre conscience à tous du temps que l'on passe devant les écrans, et de tout ce que nous pourrions faire à la place. Des ventes de livres ont été organisées par l'école et des défis ont été proposés aux familles chaque soir.

Les gagnants en PS du défi création d'œuvres artistiques sur le thème de la mer



PRESENTATION DES ECOLES :

Les enseignants du RPI ont créé une vidéo de portes ouvertes virtuelles pour que vous puissiez découvrir un peu mieux l'école : il suffit de scanner avec votre téléphone le QR code suivant :



La vidéo est également disponible sur le site de l'école : rpilandujanlachapelledulou.fr

La rentrée scolaire 2021 est fixée au jeudi 02 septembre.

Pour plus de renseignements ou pour une inscription, n'hésitez pas à contacter Mme Vanessa THOMIN, chef d'établissement du RPI au 02 99 07 27 82 ou au 02 99 06 51 64

Un projet musique pour les CE2 / CM1 – CM2 sur Georges Brassens :

Les enfants ont pu découvrir deux chansons de Georges Brassens « Le grand Chêne » et « Chanson pour l'Auvergnat ».



Classe CM2

Les enfants se sont mis dans la peau d'un auteur afin de revisiter les paroles de « l'Auvergnat ».

Création d'une exposition d'objets d'autrefois :



Les élèves de CE1-CE2 ont travaillé sur la vie d'autrefois, thème faisant partie du programme du domaine « Questionner le monde ». Chaque enfant était invité à ramener des objets d'autrefois et comme il y en avait beaucoup, une exposition a été créée.

Classe CE1-CE2

ASSOCIATIONS OGECE du Plessis Botherel / APEL 2LC2L :

Grâce aux diverses actions mises en place (collectes journaux, métaux, cartouches), les associations de l'école ont pu envisager le changement de la structure de jeux à Landujan (970 € déjà collectés).

L'OGECE organisera durant l'année scolaire 2021-2022 des collectes de journaux. Pensez à les conserver ! Les collectes auront lieu tous les premiers samedis de chaque mois à la rive du Lou (sauf jours fériés) : le 02/10, le 06/11, le 04/12, le 05/02, le 05/03, le 02/04, le 07/05 et le 04/06



Afin d'atteindre l'objectif final pour l'achat de la structure de jeux et de jeux divers pour les deux écoles, le RPI a lancé un appel aux dons. Nous continuons de récolter directement à l'école de Landujan ou de La Chapelle du Lou du Lac des dons à l'ordre de la « Fondation St Matthieu ».

Le montant récolté au 30 juin était de 2 125 € sur les 11 000 € auxquels s'ajoutent 4 500 € de subventions de l'OGECE et de l'APPEL.



- pour les particuliers, la réduction est de 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Par exemple, après déduction fiscale :

- un don de 200€ ne vous coûtera que 68€
- un don de 100€ ne vous coûtera que 34€,
- un don de 50€ ne vous coûtera que 17 €

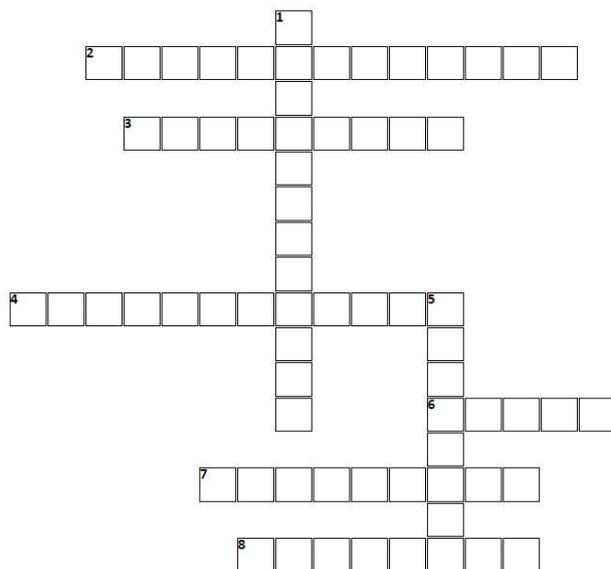
- pour les sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés, la réduction est de 60 % du montant du don effectué.



*L'école met en vente des anciennes tables d'écoliers - tarif : 20€ la table.
Contact :
ogecduplessisbotherel@gmail.com*



Mots Croisés – bulletin n°63



Vertical

- 1 pour avoir des pizzas 24/24 et 7/7
5 il sera grand le 16 octobre

Horizontal

- 2 de nouvelles pour la fin d'année
3 article dans zoom sur
4 elles ont pu reprendre leurs activités le 1er juillet
6 le 4 septembre de 10à12h
7 ils sont 12 à la médiathèque
8 ferme du tréglodé

Réponse du numéro 62

- H2 MOUTON
H4 MONARQUE
H6 MARCHE
H7 SOLIDARITE
H9 ANNEE
H10 TRANSPORT
H11 JARDINIERS
H12 CONCOURS

- V1 GARGUILLE
V2 MONTAGNE
V5 RECENSEMENT
V8 EXPOSITION



INFOS PRATIQUES

VOTRE MAIRIE

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

8 rue du Presbytère
Tel : 02 99 07 20 30

mairie-de-landujan@wanadoo.fr

Marie-Françoise MARREC, secrétaire de mairie vous reçoit :

Lundi et vendredi
de 9h à 12h et de 15h à 17h30
Mercredi de 9h à 12h

De préférence sur rendez-vous.

PERMANENCES

M. le Maire :

Chaque jour de 10 à 12h

Adjoints :

Chaque vendredi des semaines paires de 15h à 17h30.

Chaque lundi des semaines impaires de 16h30 à 17h30.

et sur rendez-vous

TARIFS MUNICIPAUX 2021

Les tarifs municipaux sont à votre disposition en mairie et sur le site internet.

<http://www.landujan.fr/tarifs-municipaux.php>

ACTU MEDIATEQUE

<https://www.facebook.com/mediathequelandujan/>

Mercredi de 10h30 à 12h30

et de 14h30 à 18h30

Judi de 16h30 à 19h00

Samedi matin de 10h00 à 12h30

Premier samedi du mois de 10h00 à 12h30

et de 13h30 à 16h00.

CHIENS ERRANTS !

L'article 1385 du code civil prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé.

La mairie reçoit actuellement des plaintes concernant la divagation et les bêtises, pour ne pas dire les dégâts, occasionnés par des chiens régulièrement sans surveillance. Nous remercions les propriétaires des chiens de veiller à ce qu'ils ne sortent pas de leur propriété faute de quoi des sanctions seront mises en place.

CANICULE –

Épargnée pour l'instant, si un épisode de canicule se présentait, outre les précautions d'usage à prendre, nous vous rappelons que la médiathèque a été dotée d'une climatisation afin de pouvoir accueillir les personnes en difficulté passagère. En cas de besoin il faut contacter la mairie ou un membre du CCAS.

LA FIBRE :

Landujan sera raccordée à la fibre entre 2022 et 2023 pour le sud de la commune. Les travaux restants s'effectueront entre 2023 et 2026.

940 :

Il s'agit du nombre d'habitants de la commune au 1er janvier 2021 selon l'INSEE.

LES CLASSES :

Si les conditions sanitaires le permettent et si le nombre de participants est suffisant, la journée des classes **00 et 01** sera organisée le 2 octobre 2021. Merci de vous préinscrire très rapidement.

Contact : classeslandujan01@gmail.com

FORUM DES ASSOCIATIONS ET DES ACTIVITES :

Le 4 septembre de 10 à 12h dans la salle des sports.

NUMEROS UTILES

Allô enfance en danger - 119

Allô Alzheimer - 0970 818 806 – allo-alzheimer.fr

Violences intrafamiliales – 02 99 54 44 88 – 3919 ou 02 23 43 48 20 (M. HOUEIX)

Info covid 19 – 0800 130 000 – gouvernement.fr/infocoronavirus

Numéros non abrégés

SAMU : 02 99 59 16 16 ou 02 99 28 43 21

Gendarmerie : 02 99 32 88 93

Police : 02 99 79 85 33 ou 06 16 34 42 70

SDIS (pompiers) : 02 99 13 50 00



ETAT CIVIL

Bienvenue à :

JULIETTE MARCHAND

Née le 12 février

Loann STOSSKOPF

né le 26 avril

Tylio GALLERAND

Né le 22 juin à Landujan - Il n'y avait pas eu de naissance dans le village depuis 1980.

Tylio devient citoyen d'honneur du village.

Ils se sont unis :

Nadine BOHÉAS et Mickaël GUILLEMER

le 15 mai

Soân MEZI

Né le 28 mars

Aurélie MONNIER et Benoit GENDRON

le 29 mai

Il nous a quitté :

Jean-Paul MARQUÉ le 12 janvier

Jean-Yves COLLET le 15 mai

Une naissance dans le village, une exception !



Quand j'ai reçu un appel de la maternité de l'hôpital Sud de Rennes m'annonçant une naissance à Landujan le 22 juin, j'ai été étonnée et ravie.

C'est la première fois au cours de ma carrière de secrétaire de mairie que j'enregistre une naissance.

Les démarches ne sont pas différentes des autres actes. J'ai demandé à la maman

d'apporter le certificat du médecin urgentiste qui l'a assisté durant l'accouchement.

La déclaration doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement.

J'utilise un logiciel d'état-civil réglementaire et mis à jour régulièrement par l'éditeur. En effet, c'est

l'instruction générale relative à l'Etat-civil (IGREC) qui donne la marche à suivre pour tous les actes d'état-civil (mariage, décès, reconnaissance etc.). Ensuite l'acte a été imprimé sur les registres d'état-civil de la mairie. Il a été signé par Monsieur le Maire et la maman. Je lui ai remis plusieurs copies pour les différentes démarches administratives et j'ai préparé le livret de famille.

Je pars en retraite dans quelques mois. C'est un événement heureux et inattendu. Je suis contente d'avoir pu rédiger cet acte. En effet, la dernière naissance portée dans les registres de l'état-civil de la commune a été consignée en 1980. Les naissances à domicile sont rares. Les enfants naissent à la maternité à Rennes ou à Saint-Grégoire et même à Fougères.



Marie-Françoise MARREC

LES ASSOCIATIONS LANDUJANAISES

Club des retraités « Le Bon Accueil »	M. Joseph LESVIER	josephetliliane@gmail.com
Association de chasse	M. Sylvain PRIMARD	sarl.primard@orange.fr
Association des Anciens Combattants 39/45 et Algérie-Tunisie-Maroc (CATM)– Citoyens de la Paix	M. Alain LUCAS	isalainjb@yahoo.fr
Association Stella BASKET	Mme Isabelle MAUDET	isabelle.maudet@orange.fr



Association Stell' GYM	Mme Nathalie MARQUÉ	nathalie.marque35@orange.fr
Association Sportive Saint-Pern / Landujan de Football	M. J-Ch. URVOY	urvoy81@gmail.com
FEST'Y VILLAGE	M. Nicolas ROGER	salocin.regor@free.fr
YOGA DU RIRE	Mme Nathalie MORICE	nathaliemorice35@gmail.com

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Aout	31	Réunion du club Le Bon Accueil
Septembre	2	Rentrée scolaire
	4	Forum des associations de 10 à 12h - salle des sports
	11	AG Fest'Y Village
	15	Heure du conte à 14h
	16	Ateliers numériques avec un animateur multimédia à 14h
	17	Bébés lecteurs à 10h30
	18-19	Journées du patrimoine
	18	Atelier écriture avec Illan VOGT à 14h30
	21	Aides en parenthèse à 14h - sophrologie
	23	Ateliers tablettes avec Joseph Lesvier à 14h
Octobre	2	Collecte de journaux
	2	Les classes 00 et 01
	9	AG CATM Citoyens de la paix
	16	Festival le Grand Soufflet
	19	Aides en parenthèse à 14h
Novembre	?	Projection "tous nos vœux de bonheur"
	6	Collecte de journaux
	11	Cérémonie du 11 novembre
	23	Aides en parenthèse à 14h - socio esthétique
Décembre	4	Collecte de journaux
	14	Aides en parenthèse à 14h - art thérapie
du 18 septembre au 30 octobre - Exposition "de l'objet du livre au livre objet"		
du 4 au 17 octobre - semaines d'info sur la santé mentale		

Compte tenu de la pandémie, il est difficile de vous indiquer les événements qui pourront, ou non, avoir lieu ni dans quelles conditions.

Les actualités s'enchaînent, n'hésitez pas à participer à l'écriture d'un article ou juste à faire une suggestion de reportage.

Nous espérons que vous continuez à prendre plaisir à lire nos bulletins municipaux.

Prenez soin de vous.

La commission communication et culture.

N'oubliez pas les gestes qui peuvent sauver des vies :



A TRES BIENTOT

Le Comité remercie tous les contributeurs ayant participé à l'écriture de ce numéro.

Prochaine parution – janvier 2022

Une idée d'article, n'hésitez pas contactez nous : mairie-de-landujan@wanadoo.fr

Bonne rentrée à toutes et tous.!